

56 Avenue Général Eisenhower  
69005 Lyon

Téléphone : 04 78 59 10 59

Télécopie : 04 78 59 00 63

Messagerie : [0691798e@ac-lyon.fr](mailto:0691798e@ac-lyon.fr)

<http://battieres.blogspot.com>

## Protocole de suivi des élèves intellectuellement précoces :

### I - Conditions d'admission pour cette prise en charge :

Les élèves seront admis-e-s :

- Après avoir fait un bilan psychologique incluant un test de QI (WISC IV) dont le résultat total sera supérieur à 130 (seuil fixé pour la précocité).
- Après avoir rencontré la famille.
- Le diagnostic doit être posé par un-e (neuro) psychologue privé-e- ou par la Conseillère d'orientation psychologue et devra nécessairement comporter un bilan écrit qui présente le profil de l'enfant en plus du test chiffré. En effet deux résultats identiques au test du W.I.S.C. peuvent cacher des situations très différentes : l'élève peut être en réussite comme en échec scolaire, peut être parfaitement intégré avec ses semblables ou, au contraire, mis au ban de la classe.
- Le bilan psychologique doit être remis à l'équipe de direction et communiqué à la tutrice qui prendra l'élève en charge dans son cursus au sein du collège, il est bien évident que les contenus ne peuvent, ne doivent être utilisés que dans le cadre professionnel, dans le respect et la confidentialité partagée et dans le strict intérêt, de l'élève et de sa famille.

### II - Préparation à la prise en charge des EIP :

#### 1. Les élèves bénéficieront d'un PAS (projet d'accompagnement de la scolarité)

- qui tiendra compte du bilan psychologique et des évaluations obtenues dans les classes inférieures
- qui définira les aménagements pédagogiques utiles au tuteur/tutrice
- qui sera élaboré en concertation avec l'élève et sa famille
- qui fera l'objet d'une réévaluation régulière et de réajustements si nécessaire
- un livret d'accompagnement leur sera remis si besoin.
- Le plaisir d'apprendre est le moteur de cette prise en charge afin de passer du désir d'apprendre au plaisir d'apprendre et de comprendre.

.../...

## **2. Les élèves sont réparti-e-s dans les classes et mélangé-e-s avec les autres élèves.**

- Adaptation des contenus et des rythmes d'apprentissage : vitesse et progression sont liées. Accélération possible mais devant rester exceptionnelle et validée par l'équipe. Progression différenciée selon les disciplines afin de ne pas aggraver les difficultés de l'élève.

## **3. Mise en œuvre d'un tutorat pour chaque élève :**

### **Objectifs :**

- Créer un climat de confiance au sein de la classe et de l'établissement
- Chaque élève a un tuteur/tutrice qu'il/elle choisit si possible parmi les enseignant-e-s volontaires.
- Aide personnalisée : la rencontre a lieu, selon les besoins de l'élève, faire le point sur les apprentissages, faire le point sur ses réussites, ses points forts, ses difficultés, leur origine, leurs causes, les relations avec le groupe classe ou autre...
- En fonction des besoins de l'enfant, la tutrice/ le tuteur l'aide à s'organiser (casiers, cartables, devoirs, etc...), l'aide à s'exprimer à l'oral, apaise les conflits...
- Le tuteur/la tutrice et le/la référent-e peuvent envisager la possibilité pour l'élève d'assister à certains cours de niveau supérieur, travailler sur la motivation comme moteur d'épanouissement ;
- Le tuteur /la tutrice contacte régulièrement la famille.
- Le tuteur /la tutrice fait le lien avec l'équipe pédagogique
- En aucun cas le tuteur/ la tutrice ne remplace un-e psychologue

## **4. Référent-e-s : il y en a un-e par niveau**

- supervisent les tuteurs/tutrices de chaque niveau
- font le lien entre le tuteur / la tutrice et l'équipe éducative
- font le lien avec les référent-e-s des autres niveaux (ex : en cas de désir de suivre un cours dans une classe supérieure)
- font le lien avec l'Equipe de Direction qui demeure le pivot.